

Rentrée 2017

PRESENTATION :

Le Collège Protestant Français est un établissement de droit privé libanais conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger et géré par l'association Présence Protestante Française au Liban. Tous les élèves suivent un double cursus jusqu'à la classe de 3^{ème}. L'établissement prépare et présente les élèves **aux brevets français et libanais** à travers un enseignement en français et en arabe dès la petite section de l'école maternelle ainsi qu'**au baccalauréat français Option Internationale spécialité arabe incluse**.

RETRAIT & DEPOT DES DEMANDES :

Les demandes sont à télécharger sur le site web www.cpf.edu.lb, à partir du **5 décembre 2016**.

Les dossiers dûment complétés accompagnés des documents demandés seront remis au secrétariat du proviseur de 8h30 à midi et de 13h00 à 15h00 du lundi au vendredi.

Les frais de dossiers de 200 000 LL resteront acquis au Collège Protestant Français quelle que soit la décision d'inscription finale.

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION :

Chaque demande de préinscription est à remettre :

- dûment et précisément remplie, notamment pour l'adresse et les numéros de téléphone,
- complétée d'une photo d'identité de l'élève,
- accompagnée des pièces justificatives demandées :
 1. **Identité** : une photocopie de carte d'identité ou de la fiche d'état civil (l'original sera présenté au moment de l'inscription). Pour les enfants de nationalité française, fournir (aussi) une photocopie de la carte nationale d'identité française ou tout document la justifiant. Pour toute autre nationalité le passeport est à présenter.
 2. **Fiche familiale d'état civil** ou livret de famille pour les élèves de nationalité autre que libanaise.
 3. **Bulletins scolaires de l'année en cours les 2 derniers trimestres, et les 3 trimestres de l'année précédente, livret scolaire et dossier médical** récents.
 4. **Fiche médicale** dûment complétée. Copie des vaccinations.
 5. **Photo de famille récente au complet (parents et enfant (s))**
 6. **Certificat de radiation avec avis de passage du conseil des maîtres ou du conseil de classe.**
 7. **Photocopie certifiée du brevet libanais** pour les entrées en 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale pour les non-dispensés du programme libanais.
 8. **Attestation en arabe d'admission dans la classe supérieure, avec numéro d'élève sur les listes du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, (certifiée par le service de l'enseignement privé) pour tout élève, à partir de la MS, venant d'un établissement du Liban,**
 9. **Equivalence de classe** pour tout élève venant de l'étranger, à partir de l'entrée en CE2 (voir notice jointe).
 10. **Dispense des études en arabe** pour les élèves non arabophones.

Les documents demandés aux paragraphes 6 à 10 ne sont à fournir qu'après inscription définitive.

TRAITEMENT DES DEMANDES ET REPONSES AUX FAMILLES :

Les demandes seront examinées au courant de l'année. Le nombre de places est très limité.

L'établissement informera individuellement les familles des candidatures retenues uniquement (prévoir un contact au Liban, pour les familles résidant actuellement à l'étranger).

Les **inscriptions que je prononcerai** ne seront définitives qu'après règlement d'un montant non remboursable correspondant à votre contribution au fonds de développement de l'établissement de :

- 5 250 000 LL par élève jusqu'à la classe de 3^{ème}
- 3 000 000 LL pour une inscription en classe de 2^{nde}
- 2 000 000 LL pour une inscription en classe de 1^{ère}
- 1 000 000 LL pour une inscription en classe de terminale.

Le Proviseur,
Bruno JACQUIER

ELEVE VENANT D'UN ETABLISSEMENT DU LIBAN

- 1) Attestation de scolarité en arabe (à partir de l'entrée en MS), avec admission dans la classe supérieure et numéro sur les listes du Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur. Cette attestation devra être, ensuite, tamponnée et signée par les Services de l'Enseignement privé.
- 2) Certificat de radiation de l'ancien établissement (Document administratif stipulant que l'élève quitte l'école et qu'il est en règle avec la caisse).

ELEVE VENANT D'UN ETABLISSEMENT HORS DU LIBAN

EQUIVALENCE DE CLASSE et/ ou DISPENSE D'ARABE
--

Pour obtenir l'équivalence de classe et/ou la dispense d'arabe (à partir de l'entrée en CE2), demander à l'établissement d'où vient l'élève :

- 1) Une attestation de scolarité des 3 dernières années avec admission (pour chaque année), dans la classe supérieure, ainsi que les bulletins (avec notes) des trois trimestres des 3 dernières années (avec mention de l'admission dans la classe supérieure, sur le 3^{ème} trimestre).
L'attestation des 3 années ainsi que les 9 bulletins (1^{er}, 2nd et 3^{ème} trimestre) des 3 dernières années seront signés par :
 - Le Ministère des Affaires Etrangères du pays d'où vient l'élève
 - Le Consulat du Liban du pays d'où vient l'élève.

Ensuite, à Beyrouth, cette même attestation, ainsi que les bulletins de notes seront contre signés par :

- Le Ministère des Affaires Etrangères
(Achrafieh, quartier Sursock, face centre Sofil)
 - Le service des Equivalences au Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur Libanais
- 2) Certificat de radiation de l'ancien établissement.